

III

Nous ne terminerons pas cette critique sans relever un autre passage du livre de M. Dent, où l'on verra avec quelle ignorance et quelle légèreté certains auteurs traitent l'histoire. Il n'est pas nécessaire d'en connaître bien long sur la colonisation primitive de notre pays, pour savoir quels furent les motifs qui firent adopter le système de concessions territoriales qui a prévalu dans la Nouvelle-France. A l'origine de la colonie, le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires étant les seules voies de communication, les premières seigneuries furent concédées sur ses rives. Chaque seigneurie était divisée en concessions d'une quarantaine d'arpents de profondeur ordinairement de deux ou quatre arpents de front. En s'établissant sur ces terres, les colons avaient besoin de deux choses essentielles : d'abord une voie de communication, dont ils s'assuraient en construisant leurs habitations au bord de l'eau ; ensuite quelques moyens de défense contre les incursions des Iroquois, auxquelles ils étaient sans cesse exposés. La forme parallélogrammique des terres offrait sous ce rapport un grand avantage, en permettant de rapprocher les maisons autant que possible les unes des autres. Au premier signal d'alarme, toute la concession, mise sur l'alerte, se levait en armes et formait une ligne de défense, le long de laquelle il était plus facile de se porter secours. Si l'on était obligé de se replier devant l'ennemi, les familles trouvaient un refuge à peu près inexpugnable dans le manoir du seigneur, qui était un édifice toujours solidement construit, entouré de palissades et ordinairement muni de quelques pièces de canon.

Tels étaient les avantages qu'offrait autrefois le système de colonisation adopté par les Français.

On a observé depuis que cette division de la propriété territoriale présentait un autre avantage tout à fait favorable à l'agriculture. Il suffit de regarder nos campagnes pendant l'hiver, pour constater que les clôtures qui divisent les champs, retiennent de chaque côté d'elles une quantité de la neige poussée par le vent. Cet amas de neige a le double effet de préserver le sol d'une gelée trop profonde et d'y laisser une espèce d'engrais. Ce fait est si universellement reconnu que certains cultivateurs élèvent quelquefois de nouvelles lignes de clôtures pour augmenter cet amas de neige.

Après cette courte explication, voyons si les paroles ironiques de M. Dent, que nous allons citer, ont leur raison d'être.

"Most of the farms, dit-il, consisted of narrow strips, forming rectangles, nearly a mile and a half in length, with a frontage of only a few yards. These "ribbons of land," as they have been called, with the land all longitude, were held under the old feudal seignorial tenure, and generally involved the performance of certain antiquated and more or less absurd services on the part of the occupants."<sup>2</sup>

L'*Histoire des quarante dernières années* n'est cependant pas sans mérite : elle accuse un bon nombre de recherches, et renferme beaucoup de détails absents de l'*Histoire du Canada sous l'Union*, par L.-P. Turcotte, la seule qui ait été publiée avant celle-ci et dont M. Dent fait, au reste, un juste éloge en rendant témoignage de son exactitude.

<sup>2</sup> Pour ce qui, dans ce passage, a trait au régime féodal, nous renvoyons le lecteur à notre *Histoire d'une Paroisse canadienne au XVIIe siècle*.